



Compte-rendu du CSA DIRAG du 11 décembre 2023

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour..... 1
2. Approbation PV du 15 juin 2023..... 1
3. Suivi des actions..... 1
4. Règlement intérieur du CSA..... 3
5. Désignation d'un secrétaire-adjoint de CSA..... 3
6. Élection des représentants au sein des comités médicaux..... 3
7. Projet de MO sur la gestion des risques professionnels..... 3
8. Questions diverses du CSA du 23/11/23..... 4
9. Bilan et suivi de la situation à CM971/PREVI..... 5

Notre délégation était composée de : Julien Cottereau (CM971/PREVI), Eva Merceron (DIRAG/PREVI), Patrice Lestrade (DIRAG/TTI), et Hanitra Radilimanantsoa (CM973/MIR).

Pour le corps médico-social étaient présents l'ISST M. Brodin, le médecin de Guadeloupe Mme Birach, et l'assistante sociale Mme Julisson.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé et comporte les questions reportées du CSA du 23/11 ainsi que de nouveaux sujets soumis par l'administration (réarmement vacation PRS, productions aéro pour la Guyane, GT astreintes pour la Guyane).

Un débat s'engage sur le rôle de secrétaire-adjoint de CSA et sur la pertinence de constituer des FS (Formations Spécialisées) ou pas.

Pour SOLIDAIRES et la CFDT, il apparaît pertinent de constituer des FS, compte tenu des spécificités de nos contrées (maladies endémiques, distance entre les territoires, zones ATEX, etc.)

Une motion intersyndicale avait été votée en 2022 demandant la création de FS.

Le directeur actuel n'y est pas opposé. La question sera étudiée en 2024.

L'administration propose que le secrétaire-adjoint de CSA soit mandaté pour un an. Cette fonction lui permet d'avoir des compétences élargies, notamment la construction des ordres du jour et la participation à des instances multi-disciplinaires.

La décision sera prise en 2024. Pour cette séance, c'est la CGT qui aura le rôle de secrétariat.

2. Approbation PV du 15 juin 2023

Le PV est approuvé (1 abstention).

3. Suivi des actions

Nous déplorons l'absence du document de suivi des actions dans les temps impartis pour pouvoir préparer dans de bonnes conditions ce CSA. Celui-ci n'a été rendu disponible que le matin même de la séance.



La direction évoque du retard pris pour la finalisation des documents pour diverses raisons et fait son mea culpa.

Cela étant, nous constatons que contrairement aux années passées, les actions sont toutes répertoriées à l'issue des séances, suivies et réalisées, ce qui est à souligner.

Actions du 15/06/23 :

1. 4 PV de 2021 et 2022 restent à valider. DIRAG/DA propose de clôturer l'action. La CFDT y est opposée, des propos controversés ont été tenus et absents des PV. Ceux-ci doivent être corrigés même si cela prend du temps et que le retard s'accumule, surtout en raison des tergiversations de l'ancien directeur.
2. Nouvelle formulation du RI : présenté à ce CSA.
3. Appel VMR pour DIRAG/PREVI fin 2023 début 2024 : à clôturer.
4. Parking Lamentin, accueil téléphonique, livraisons : l'administration indique qu'une demande formelle est à effectuer à la direction pour les personnes extérieures désirant se garer sur le parking (réservé MF), et qu'une suite favorable ou pas sera donnée. Un affichage sera mis en place (début 2024). Des améliorations restent à apporter pour l'accueil téléphonique et la gestion des livraisons.
5. Modification du DO permanences : fait. Présenté lors de ce CSA. Le prévisionniste qui constate une absence à la relève devra avertir par téléphone et mail la permanence de direction et le PAC.
6. Instruire la possibilité de formations pour les membres CSA en local : fait. Des formations seront proposées en 2024.
7. Appel à candidatures pour référent IT PRO : fait. 1 pour l'instant. La direction souhaiterait 2 personnes.

Actions du 17/11/23 :

8. Réunion avec les agents du CM971 pour réduire les vacances non armées sur le TDS. Fait, à clôturer. Nous soulignons que la réunion du 17/11 à cet effet a été particulièrement constructive avec la présence de DIRAG/PREVI/DA. Des points réguliers seront faits en CSA.
9. Rappel sur la réglementation et les pratiques syndicales : pas fait.
10. Améliorer la lisibilité du TDS : fait pour 2024. A clôturer.
11. Vacances de renfort à distance depuis DIRAG/PREVI : possible au T2 2024. Cela pourrait servir à la Guyane également selon le directeur.

Actions du 23/11/23 :

12. Réalisation des exercices sismiques et incendie : prévus début 2024.
13. Généralisation des pièges à moustiques : OK pour début 2024. En cours en Guadeloupe. Il est rappelé qu'il faut s'appuyer sur les préconisations de l'installateur. L'ISST demande que les médecins soient consultés sur ces dispositifs. L'AP (Assistant de Prévention) précise qu'ils ne présentent pas de danger pour la santé humaine car constitués de phéromones. DIRAG/PREVI/DA informe que ceux-ci sont présents dans nombre de services d'état et qu'une odeur désagréable est présente les premières 48h.
14. Modification au RI du CSA pour que les RP ayant participé puissent accéder aux enregistrements. Fait et proposé à ce CSA.
15. Achats de fauteuils en Guyane et en Guadeloupe : fait. Ne pas hésiter à signaler à l'AP dès que les fauteuils sont usés.
16. Trousses à pharmacie : ajout d'un aspi-venin. Médecin OK. L'ISST recommande aussi l'ajout de tire-tiques.



17. Maintenir opérationnelle la 2^e chambre de veille en Guadeloupe, notamment la climatisation. A faire au T1 2024.
18. Réparation des douches et des systèmes de fermetures. A faire au T1 2024.
19. Réflexion à conduire au niveau local sur les aménagements des vestiaires sur le remplacement des casiers et l'espace de rangement des produits de la femme de ménage. A faire au T1 2024.
20. Des améliorations sont demandées en Guadeloupe sur la gestion du stock de produits de ménage notamment le week-end, les jours chômés et fériés. Vérification faite le vendredi.
21. Mise en place de bac de récupération de serviettes hygiéniques en Guyane : en cours.
22. Une expertise de l'escalier d'accès au toit de la MIR en Guyane est à envisager afin d'apprécier sa conformité : à planifier.
23. Plan de prévention des risques professionnels à annexer au DUERP : à faire au T1 2024.

4. Règlement intérieur du CSA

Les modifications demandées aux séances précédentes ont été apportées.

La CFDT a voté pour ce RI, en raison de la nécessité d'avoir un document pour cadrer les débats du CSA mais nous soulignons le besoin de FS.

5. Désignation d'un secrétaire-adjoint de CSA

Ce point est reporté à 2024 pour les raisons évoquées au §1.

6. Élection des représentants au sein des comités médicaux.

Les comités médicaux se réunissent pour parler de cas particuliers de reprise du travail suite à des congés longue maladie ou longue durée et pour des agents en situation de handicap.

Ce sont des médecins agréés de la préfecture qui y siègent et non les médecins de prévention classiques. Il n'y a eu que 2 cas sur les 10 dernières années.

La direction a demandé une liste de 15 volontaires à la DIRAG sur un effectif d'environ 90 agents, soit le même nombre que dans l'hexagone sur un effectif de plus de 2500 agents.

La tâche est donc difficile mais 13 candidats se sont manifestés.

L'administration souligne les particularités en DIRAG : l'existence de 3 comités différents (Guadeloupe, Martinique, Guyane) et seuls les fonctionnaires peuvent figurer sur la liste.

Un classement est établi en séance parmi les candidats afin de les répartir au mieux selon les comités. Les critères de classement ont été définis par le territoire d'appartenance (1 Martinique, 2 Guadeloupe, 3 Guyane), puis la qualité de RP, puis l'ancienneté à MF :

1/ Guylaine Fanny 2/ Camille Cordeau 3/ Marine Brestaux 4/ Francky Bolina-Naubier 5/ Isabelle Arquier 6/ Philippe Aliaga 7/ Gilberte Griffit 8/ Maryse Dagher 9/ Germaine Diser 10/ Nicolas Morié 11/ Frédéric Claerbout 12/ Sylvie Lamon 13/ Nelly Nestoret.

7. Projet de MO sur la gestion des risques professionnels

La direction précise que l'intitulé est erroné et qu'il s'agit d'un document reprenant les consignes de sécurité pour le Lamentin (évacuation, urgence médicale, incendie, séisme, tsunami, confinement).

L'assistant de prévention souligne que le document avait été proposé à la direction en 2021 pour modifications, non suivies d'effet. Ce document est donc toujours en construction.

Une déclinaison de ce MO sera faite pour les autres sites.

8. Questions diverses du CSA du 23/11/23

La CFDT-Météo avait posé les questions suivantes :

- *Quelle est la durée du mandat de l'assistant de prévention ? Un renouvellement est-il envisagé ?*

Le directeur précise qu'il n'y a pas de durée de mandat et donc pas de renouvellement envisagé. Par contre, il souligne que le temps alloué de 20 % n'est pas suffisant et qu'en réalité l'assistant de prévention dépasse ce quota.

- *Fonctionnement des services de logistique de Guadeloupe et Martinique en raison des absences.(question commune de SOLIDAIRES et CGT)*

Pour la Martinique, au Lamentin, la secrétaire va prendre sa retraite au 1er trimestre 2024.

DIRAG/ADM précise que Desaix prendra le relais, ADM/FI et LOG se partageant ainsi les tâches. Cependant, nous soulignons les difficultés actuelles de l'agent LOG de Desaix, qui a une charge de travail trop importante, méritant une attention particulière.

Pour le directeur, la question du secrétariat téléphonique et de la gestion des colis reste à clarifier, de même que la certification des bases Pégase. L'ouvrier d'état va être déchargé de l'entretien du parc à instruments, ce qui lui permettra de récupérer le courrier plus souvent.

Pour la Guadeloupe, les tâches sont effectuées par CM971/D et la personne du secrétariat/régie très impliquée. Un retour du responsable LOG est envisagé début 2024.

- *Rappel de la réglementation sur les arrêts maladie.*

Si un prévisionniste ne peut se rendre au travail à cause d'un problème médical et qu'il ne peut avoir de RDV avec son médecin dans les 48h, que se passe-t-il ?

L'administration précise qu'il est recommandé un délai moyen de 48h mais que l'agent est tenu d'avertir sans délai de son absence.

Si l'agent n'a pas pu obtenir d'arrêt maladie, une régularisation peut être faite en congés. Mais si cela se répète, une convocation de l'agent est nécessaire pour comprendre la situation.

Si le médecin traitant n'est pas disponible dans les 48h, il reste la possibilité d'appeler les maisons médicales de garde, SOS médecins, ou de faire une téléconsultation.

Pourquoi lorsqu'un prévisionniste est absent pour maladie, celui-ci n'est pas systématiquement remplacé (CM971) ?

La direction affirme que, hors cas particulier, lorsqu'un agent est absent on le remplace.

Armer un poste permanent est obligatoire et tout doit être mis en œuvre pour cela.

Nous faisons remarquer que ce n'était pas vraiment la politique mise en œuvre au CM971 ces dernières années avec des vacances laissées vacantes et des agents disponibles non contactés pour éventuels remplacements.



SOLIDAIRES avait aussi posé un certain nombre de questions. Nous en reprenons quelques unes ici.

- *Formations Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : calendrier des formations dans les CM97X et à Desaix ?*

2 formateurs internes DIRAG identifiés pour formations SST, pouvant se mobiliser pour des sessions de 4 à 10 personnes en 2024.

Des formations initiales ou de recyclage seront proposées. La limite pour le recyclage est de 2 ans à quelques mois près. Au delà, il faut refaire la formation initiale.

- *Y a-t-il un suivi attentif sur la régularité des visites médicales, notamment pour les agent-es en service posté ?*

DIRAG/ADM/D précise que pour les agents en service posté et les plus de 50 ans, la note de MF du médecin-chef préconise une visite tous les ans. Pour les autres, tous les 2 ans ou 5 ans. Beaucoup de retard a été pris dans les visites qui ne sont pas à jour pour de nombreux agents. En Guadeloupe, des visites sont prévues sur place le 19/12 et en janvier.

- *Point demandé sur les postes vacants à la DIRAG*

1 poste à pourvoir à DIRAG/PREVI : l'adjoint, qui sera ouvert début 2024. Le poste de DA2 est supprimé.

ECMPF : effectif à la cible après le recrutement de l'ingénieur d'études sargasses. Février 2024. 1 poste ouvert à l'automne.

TTI : effectif à la cible.

CM973 : effectif à la cible, mais 1 poste ouvert à l'automne cause 1 départ au 1^{er} août. Pas de candidat interne pour le moment, sera ouvert à la PEP.

CM971 : 2 candidatures sur le poste MC. Pas de candidat sur PREVI/D (poste non CUT présentant peu d'attractivité).

La direction reste vigilante :

- sur l'encadrement prévu en raison de 2 départs en Guadeloupe et Martinique et les conséquences sur le fonctionnement de la permanence.
- sur la Guyane, où un prochain départ pourrait causer des difficultés d'armement de la vacation prévu.

Concernant les bilans, c'est à DIRAG/PREVI qu'ils sont les plus élevés. La direction espère une baisse début 2024.

- *État d'avancement sur la requalification des postes clim*

Le directeur précise que la demande a été portée par la DIRAG au 1^{er} semestre 2023 sous forme d'un argumentaire complet, mais qu'il n'y a pas eu de retour positif de la DG.

Pourtant, un ingénieur civil a été recruté en Guyane.



9. Bilan et suivi de la situation à CM971/PREVI

Des difficultés encore pour le 1^{er} semestre 2024 en raison notamment d'un départ en formation IT PRO, le VMR s'arrêtant au 15 janvier. Une nouvelle recrue arrivera au 1^{er} juillet ou peut-être avant.

A court terme, la situation s'améliore avec le retour de 2 agents sur 3 de congé maladie.

Nous avons demandé un nouvel appel à VMR (voire 2) pour couvrir les difficultés du 1^{er} semestre et pour la bonne réalisation des formations en local mais aussi à ENM/FP par l'agent référent formateur du stage météo tropicale.

Le prochain CSA est prévu le 21 décembre 2023.